



# COMPTE-RENDU DE MANDAT DU CSA SD 82 DU 29 JANVIER 2024

Le CSA SD est présidé par Monsieur le DASEN

La FNEC-FP FO est représentée par : Romain Aufaure

ODJ :

Déclarations liminaires représentants des personnels

Approbation du PV du CSA du 07 septembre 2023

Préparation de la carte scolaire du premier degré public 2024

Questions diverses

## 1. DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FNEC-FP FO 82

Monsieur le Directeur Académique,

Suite aux innombrables polémiques et face aux propos inadmissibles et méprisants de la ministre, la FNEC FP-FO ne demande pas d'excuses. Notre fédération demande des moyens pour l'école publique. Ce sont bien les suppressions de postes et les contre-réformes qui dégradent nos conditions de travail.

Ce jeudi 25 janvier, des milliers de personnels de l'Éducation nationale, du secteur social et médico-social, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, des parents d'élèves, de toute la France, sont venus manifester à Paris.

Avec la confédération FO, ces salariés et ces usagers du service public exigent que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels ! Que cesse la maltraitance !

Fidèle à ses mandats, la FNEC FP-FO réaffirme le droit des élèves en situation de handicap à bénéficier d'un enseignement adapté, en milieu ordinaire lorsque c'est possible et en établissement spécialisé lorsque c'est nécessaire.

Nous revendiquons :

- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS.

Malgré la censure du conseil constitutionnel, le gouvernement tente de forcer la mise en place des PAS par décret. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Nous nous félicitons de l'appel intersyndical FSU-FO-CGT-SUD à la mobilisation du 1er février pour l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes, la défense de l'enseignement spécialisé et l'abandon de la réforme de la voie professionnelle.

La FNEC FP-FO dénonce les mesures du prétendu "choc des savoirs" qui affaiblit la liberté pédagogique des enseignants et se révèle trop souvent être un choc des DGH dans les établissements du second degré. Le ministre Attal a proposé un modèle d'école du tri, qui sépare les élèves en fonction de leurs difficultés scolaires et va renforcer les inégalités. En plus des mesures qui entérinent la territorialisation de l'école, nous assistons maintenant à la fin du collège unique avec la mise en place des groupes de niveaux. Les moyens supplémentaires en math/français se font au détriment des autres disciplines. Nous revendiquons au contraire le maintien de tous les enseignements disciplinaires avec des horaires et des programmes nationaux.

Enfin, nous réaffirmons notre solidarité à l'égard des familles visées par la loi immigration, un texte discriminatoire et stigmatisant, qui porte atteinte aux droits fondamentaux des étrangers. Si une grande partie de cette loi a heureusement été censurée par le conseil constitutionnel, FO continue de demander son retrait pur et simple.

Concernant la carte scolaire nous réitérons la demande formulée vendredi dernier : nous souhaitons obtenir les documents préparatoires complets, incluant les projets d'ouvertures et de fermetures de classes, dans les délais prévus par la réglementation en vigueur (article 88 du décret n 2020-1427 du 20 novembre 2020).

Nous vous remercions de votre attention.

#### **Réponse du DASEN :**

M. le DASEN nous informe que l'état prévoit la création de 3000 postes d'AESH pour la rentrée prochaine. Les PAS seront certes imposés par décret mais il considère qu'il s'agit d'un processus légal et qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause cette décision. Il déclare ne pas être informé particulièrement concernant le fonctionnement de ces PAS.

Concernant le « choc des savoirs » il estime que la méthode est « bien montée » par le recteur. Il insiste sur le fait que les DGH ont été abondées pour que les établissements qui connaissent les plus grandes difficultés aient plus de moyens.

**NDLR : La mise en place des groupes de niveaux en français/math se fait très souvent au détriment des autres disciplines. Excepté les établissements les plus en difficultés, cette réorganisation se fait au détriment des groupes qu'il y avait dans les autres disciplines.**

M. le DASEN estime que les « groupes de niveaux » ne sont pas des « classes de niveaux » et qu'il n'y a pas d'**arrière-pensée** « élitiste ».

**NDLR : L'éclatement du groupe classe rend plus difficile la scolarité des élèves et la mise en place des groupes de niveaux constituent bien un triage des élèves selon leurs performances scolaires.**

Au niveau académique il était initialement prévu 33 suppressions de postes de PE, par la suite le recteur aurait trouvé le moyen de réduire à « seulement » 13 suppressions de postes de PE. M. le DASEN dit que l'arrivée de stagiaires compense ces 13 suppressions de postes. Dans le département il prétend que les fermetures de classes se feront en bonne harmonie avec les élus locaux.

**NDLR : FO ne se laisse pas bernier par le sophisme de la pente glissante (« ça aurait pu être bien pire »). Dans le contexte actuel, les suppressions de postes sont inacceptables car le taux d'encadrement est bien trop bas.**

Sur l'école inclusive, M. le DASEN est conscient des fiches RSST et faits établissements qui concernent des accidents dans le cadre de la prise en charge des élèves en situation de handicap. Il insiste sur la nécessité de

former les personnels bien que l'accompagnement proposé est inégal sur le territoire. Néanmoins M. le DASEN s'étonne qu'il n'y ait qu'un seul ITEP sur le département. L'administration prend cette question au sérieux. M. le DASEN organisera une réunion avec les OS une fois que les acteurs locaux auront été rencontrés.

**NDLR : pour FO il est inadmissible qu'il y ait si peu de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. « La formation des personnels » ne peut pas compenser un tel manque de prise en charge des élèves en situation de handicap : la pédagogie ne se substitue pas au soin.**

M. le DASEN cible FO, en sous-entendant à demi-mots que notre organisation souhaiterait exclure les élèves handicapés du champ de la scolarisation en milieu ordinaire.

**FO rappelle que notre position n'est pas d'exclure qui que ce soit : nous souhaitons que l'État se donne les moyens de mettre en place un enseignement adapté pour les élèves qui en ont besoin. En fin de séance, nous avons renvoyé M. le DASEN aux propos qu'il a tenu lui-même pour répondre aux autres OS : « on ne devrait s'occuper que des élèves qui sont scolarisables. » ; « un élève qui n'est pas soigné est un élève en danger ». Nous ne disons pas autre chose.**

Sur les effectifs, M. le DASEN pointe qu'il ne peut pas y avoir de dédoublement dans toutes les écoles. Il se félicite néanmoins des résultats aux évaluations nationales dans le premier degré. Une « politique académique sur les savoirs fondamentaux » sera discutée prochainement, mais il attend les textes.

## **2. PV du CSA SD 82 du 07/09/2023**

Le PV est adopté à l'unanimité

## **3. PROJET DE CARTE SCOLAIRE PREMIER DEGRÉ 2024**

Initialement le département aurait dû subir une perte de 15 postes. En tenant compte des effectifs et en respectant les dédoublements M. le DASEN aurait pu fermer jusqu'à 30,75 postes. Le bilan qui va suivre est finalement « équilibré » : 14,75 fermetures de classes pour 14,75 ouvertures.

**NDLR : Toujours le même sophisme. Les ouvertures de classes ne sont pas encore toutes actées, M. le DASEN indique qu'il se garde une marge de 4,5 postes environ.**

Le DASEN se félicite du travail avec les maries.

Circonscription Castelsarrasin

### **Fermetures**

*Bouret*

*Jean Laramet Montech élémentaire*

### **Ouvertures**

*Perret maternelle (avec augmentation du taux de décharge +0,25)*

*Bonneau Monbeton maternelle (problème de locaux)*

*Monbartier « ouverture envisagée mais à consolider »*

**FO demande s'il est possible d'ouvrir une classe pour l'école Les Cloutiers.** L'administration reconnaît les tensions qui traversent l'école mais le problème est essentiellement bâtiminaire.

## Circonscription Caussade

### **Fermetures**

*Marcel Pagnol* élémentaire

(*Marie Curie* : IPS en baisse. M. le DASEN pointe la concurrence de l'enseignement privé mais pas de fermeture)

*Molières*

*Puylaroque* (avec des effectifs qui peuvent aller jusqu'à 25 en maternelle)

*Réalville* élémentaire > 22,4 (effectifs qui peuvent aller jusqu'à 24 en CM1CM2)

### **Ouverture**

*Septfond* maternelle (mais l'administration pointe le risque de fermeture l'année suivante, ils travaillent sur une fusion des deux écoles)

## Circonscription Montauban ASH

### **Fermeture**

*La Fontaine*

FO signale les difficultés que rencontrent les collègues dans cette école et que des constructions témoignent d'une hausse de la population dans un futur proche. Elle fait remarquer que des enfants relevant de ce secteur sont inscrits à l'EM Jules Vernes qui propose une classe occitane dès la PS. Elle informe que l'école va bénéficier du Label E3D à la rentrée prochaine. C'est un atout à faire valoir auprès des familles du secteur qui seraient tentées par les classes occitanes.

L'administration pointe l'IPS pour justifier la fermeture et prétend que les constructions n'affecteront pas la population avant 2025.

(*Saint-sardos / Savenes* sont « sous surveillance »)

### **Ouverture**

*Canals*

## Circonscription Montauban centre

### **Fermetures**

*Fernand Bales*

*Camille Claudel* élémentaire (fusion des deux écoles)

FO signale à nouveau les difficultés que rencontrent les équipes. À cela s'ajoute une fusion d'école prévue à la rentrée. Elle pointe également l'installation récente des plusieurs foyers dans le secteur de Léo Ferré et Louis Aragon. Ces écoles ayant par ailleurs des effectifs chargés, il pourrait être proposé à ces familles d'inscrire leurs enfants à Camille Claudel.

L'administration répond à FO qu'il y a de nombreuses écoles qui peuvent accueillir les nouveaux arrivants.

Madame l'IEN de circonscription plaide l'accompagnement des équipes.

Transfert du dispositif TPS de *Malrieux* vers *Brel*

### Circonscription Montauban sud

Ni ouvertures ni fermetures

### Circonscription Valence d'Agen

M. le Dasen prétend qu'il aurait pu fermer 7 classes sur Moissac s'il ne tenait compte que des critères démographiques.

#### **Fermetures**

*Chabrier* (fusion avec Delthil)

*Sarlac* élémentaire

### Mesures techniques

Création d'un demi-poste sur l'IME L'Orangerie.

Création d'un poste TMD ressource en hôpital de jour (Montauban / Castelsarrasin)

Fermeture d'un poste PE ressource

Réinjection d'un poste brigade

4 postes fléchés de PEMF sur le département (le milieu rural est particulièrement visé, l'administration prévoit un redécoupage de la carte. Ils vont mettre en place des territoires en lieu et place des "bassins". Mme la DASEN adjointe proposera un rdv avec les OS, non pas pour parler de nos revendications mais pour une réflexion pédagogique/éducative sur la formation)

**NDLR : Notre mandat est de porter les revendications des collègues dans les instances, partout et tout le temps. Nous déciderons plus tard de notre participation à cette réunion une fois les objectifs clarifiés. Si nous défendons la liberté pédagogique des enseignants, nous ne sommes en revanche pas prescripteurs sur le plan pédagogique.**

Pas de PSY-EN sur Grisolles. L'administration indique qu'il faut absolument mettre en œuvre les tests afin d'orienter les élèves.

#### **Récapitulatif des votes :**

Contre 4 ( 1 FO / 3 FSU )

Abstention 4 ( 2 UNSA / 2 CFDT)

Pour 0

#### **Explications de vote :**

**FO vote contre le projet de carte scolaire qui acte des fermetures de classes. Les collègues de plusieurs écoles**

impactées y sont opposés. Quand bien même l'administration présente ce projet comme « équilibré », il s'agit surtout de fermer des classes pour réinjecter des postes dans la brigade de remplacement, dans les établissements médico-sociaux et dans le vivier de formateurs. Nous exigeons que ces secteurs soient abondés sans que cela ne dégrade les conditions de travail des collègues en poste dans les écoles. De nombreuses ouvertures de classes sont nécessaires par ailleurs.

## 5. QUESTIONS DIVERSES FO

1- Y a-t-il eu cette année des personnels contractuels éligibles à un CDI sur le département ? Combien sont-ils ?

2 personnels à la rentrée et 1 au printemps.

2- Y aura-t-il des postes réservés aux contractuels lors du mouvement intra départemental de 2024 ?

À ce jour l'administration ne sait pas. Il y aura un panel de postes vacants prioritaires pour les stagiaires et les alternants.

3- Les contractuels en CDI seront-ils concernés par ces postes réservés ?

Les affectations des contractuels en CDI sont traitées après le mouvement des titulaires et avant les affectations des contractuels en CDD.

4- Est-ce que tous les personnels éligibles à la prime exceptionnelle pouvoir d'achat, l'ont perçu au mois d'octobre ?

Il n'y a pas eu de réclamation à ce sujet.

5- 100 PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) devraient être mis en place en 2024. Le département sera-t-il concerné ?

Le département n'est pas concerné pour la phase expérimentale.

6- Avec les PAS, que deviendraient les RASED, les enseignements spécialisés ?

À ce jour l'administration ne sait pas.

7- Est-ce que les évaluations d'école, les constellations, le dispositif Phare font partie des obligations de service des enseignants ? Les enseignants sont-ils en droit de refuser de participer aux évaluations d'école, aux constellations, au dispositif Phare ? Peut-on imposer une ou plusieurs journées de formation aux enseignants, en lien avec les évaluations d'école, les constellations, le dispositif Phare ?

L'administration affirme « ne pas comprendre ces questions ». Les enseignants ont leur rôle à jouer dans tous ces dispositifs. Mme la DASEN adjointe prétend que les formations au dispositif Phare sont des « moments

collectifs très demandés ». M. le DASEN prétend que la plupart des rapports d'évaluations externes sont en général très bienveillants (trop selon lui). Il concède malgré tout qu'il ne s'agit pas d'un flicage des enseignants.

NDLR : la question agace l'administration car ils sont bien en peine d'admettre qu'ils ne peuvent pas imposer ces missions/formations supplémentaires aux enseignants.